

SECTEUR DE FORMATION 03 – ALIMENTATION ET TOURISME

**CONSEIL ET VENTE DE VOYAGES
(DEP 5355)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programme d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation intersectorielle	3
Conseil et vente de voyages et Vente-conseil.....	5
Vente-conseil et Conseil et vente de voyages.....	6
Tableaux d'harmonisation interordres	7
Conseil et vente de voyages et Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques et voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage.....	9
Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques et voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage et Conseil et vente de voyages	11

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Conseil et vente de voyages* (DEP 5355) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programme d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Conseil et vente de voyages* (DEP 5355) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Vente-conseil (DEP 5321);
- Techniques de tourisme (DEC 414.A0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation intersectorielle qui font l'objet de la première partie et les tableaux d'harmonisation interordres qui sont regroupés dans une deuxième partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques, mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation intersectorielle

Programme de provenance : Conseil et vente de voyages
2016

Programme de destination : Vente-conseil
2008

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Conseil et vente de voyages peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Vente-conseil, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Conseil et vente de voyages 2016 DEP – 5355 19 compétences, 1 185 heures		Vente-conseil 2008 DEP – 5321 17 compétences, 900 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
450623	Interpréter le comportement d'achat de la clientèle	448443	Interpréter les comportements de la clientèle
450632	Offrir le service à la clientèle	448452	Offrir le service à la clientèle
450755	Communiquer, en langue seconde, au cours d'activités professionnelles	448534	Effectuer, en langue seconde, des activités liées à la vente

Programme de provenance : Vente-conseil
2008

Programme de destination : Conseil et vente de voyages
2016

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Vente-conseil peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Conseil et vente de voyages, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Vente-conseil 2008 DEP – 5321 17 compétences, 900 heures		Conseil et vente de voyages 2016 DEP – 5355 19 compétences, 1 185 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
448443	Interpréter les comportements de la clientèle	450623	Interpréter le comportement d'achat de la clientèle
448452	Offrir le service à la clientèle	450632	Offrir le service à la clientèle
448522	Assurer le service après-vente	450772	Assurer un suivi auprès de la clientèle

Tableaux d'harmonisation interordres

Programme de provenance : Conseil et vente de voyages
2016

Programme de destination : Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques et voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage
2000

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Conseil et vente de voyages peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques et voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

**Conseil et vente de voyages
2016
DEP – 5355
19 compétences, 1 185 heures**

**Techniques de tourisme
2000
DEC – 414.A0
voie de spécialisation A – Accueil et guidage
touristique
22 compétences, 1 860 heures
voie de spécialisation B – Mise en valeur de
produits touristiques
19 compétences, 1 860 heures
voie de spécialisation C – Développement et
promotion de produits du voyage
20 compétences, 1 860 heures**

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
450616	Se représenter le contexte géographique mondial	010W	Dispenser de l'information touristique à caractère régional et national
et		et	
450647	Analyser l'offre de voyages en Amérique centrale et en Amérique du Sud	010X	Analyser le potentiel touristique des régions du monde
et			
450657	Analyser l'offre de voyages pour l'Europe		
et			
450714	Caractériser des destinations nord-américaines		
et			
450723	Caractériser des destinations asiatiques		
et			
450734	Caractériser des destinations africaines et océaniques		

450675	Accomplir des activités administratives	0116	Effectuer des transactions commerciales
et			
450744	Vendre des voyages à la carte		
450632	Offrir le service à la clientèle	010Y	Réaliser des opérations administratives
et		et	
450675	Accomplir des activités administratives	010V	Établir des relations professionnelles en tourisme
et			
450662	Interagir avec la clientèle et les fournisseurs		
et			
450755	Communiquer, en langue seconde, au cours d'activités professionnelles		
et			
450764	Vendre des voyages pour des déplacements d'ordre professionnel		
450623	Interpréter le comportement d'achat de la clientèle	0116	Effectuer des transactions commerciales
et		et	
450684	Vendre des voyages à forfait	010Z	Effectuer des recherches à caractère touristique
et			
450693	Vendre des croisières		
et			
450772	Assurer un suivi auprès de la clientèle		

Programme de provenance : Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques et voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage
2000

Programme de destination : Conseil et vente de voyages
2016

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques et voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Conseil et vente de voyages, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques de tourisme 2000 DEC – 414.A0 Voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique 22 compétences, 1 860 heures Voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques 19 compétences, 1 860 heures voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage 20 compétences, 1 860 heures		Conseil et vente de voyages 2016 DEP – 5355 19 compétences, 1 185 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
010W	Dispenser de l'information touristique à caractère régional et national	450616	Se représenter le contexte géographique mondial
et		et	
010X	Analyser le potentiel touristique des régions du monde	450647	Analyser l'offre de voyages en Amérique centrale et en Amérique du Sud
		et	
		450657	Analyser l'offre de voyages pour l'Europe
		et	
		450714	Caractériser des destinations nord-américaines
		et	
		450723	Caractériser des destinations asiatiques
		et	
		450734	Caractériser des destinations africaines et océaniques

0111	Traiter des affaires en langue seconde	450662	Interagir avec la clientèle et les fournisseurs
		et	
		450755	Communiquer, en langue seconde, au cours d'activités professionnelles
0116	Effectuer des transactions commerciales	450684	Vendre des voyages à forfait
010V	Établir des relations professionnelles en tourisme	450632	Offrir le service à la clientèle
		et	
		450772	Assurer un suivi auprès de la clientèle
010Z	Effectuer des recherches à caractère touristique	450623	Interpréter le comportement d'achat de la clientèle